



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-102 : SUBVENTION LA TRANSVERSE/METALVOICE :

Vu le Code général des Collectivités,

Vu la demande de subvention présentée par l'association La Transverse/Métalvoice pour l'organisation de la 4^{ème} édition de « La Transverse fait son festival » d'un montant de 4 000 €,
Vu la demande de subvention présentée par l'association La Transverse/Métalvoice pour l'organisation de « La Transverse fait son cirque » d'un montant de 4 000 €,
Vu l'avis de la commission des Finances du 16 juin 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association La Transverse/Métalvoice pour financer la 4^{ème} édition de « La Transverse fait son festival » ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association La Transverse/Métalvoice pour le financement de « La Transverse fait son cirque » ;

Soit un total de 8 000 €.

Dépense inscrite au BP 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

